

# 30<sup>c</sup> Journal du Lot 30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 18 fr. 50	6 mois 28 fr.	1 an 45 fr.
Autres départements	3 mois 20 fr.	6 mois 30 fr.	1 an 48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES FAUSSES NOUVELLES

Les milieux officiels nous mettent en garde contre les fausses nouvelles avec lesquelles on essaye d'empoisonner l'opinion et de ruiner le moral du pays !

Cela sort on ne sait d'où ! Peut-être de cette « bouche d'ombre » qui disait tant de choses effrayantes à Victor Hugo. Cela circule parmi la foule où l'on en suit le passage aux remous d'inquiétude que l'on voit se manifester çà et là ! Partout où cela passe, il reste du trouble et de l'incertitude. En tout cas, pour que ces racontars puissent se propager avec autant de rapidité, il faut que leur circulation soit activée et favorisée par des complices habilement répartis et qui sachent exploiter la crédulité des braves gens désorientés.

Entre autres « bobards », on entendait dire que l'Amiral Darlan était parti pour le Maroc et l'on ne manquait pas de donner à ce voyage du Ministre de la Marine une signification aussi mystérieuse que redoutable. En même temps et pour « corser » cette information, on laissait entendre que les plus graves dissentiments politiques avaient éclaté au Gouvernement, sans réfléchir d'ailleurs que ces époques de querelles entre dirigeants sont révolues, puisqu'il n'y en a plus qu'un seul qui commande... Et autres nouvelles ejusdem farinae ou, si l'on veut, portant la même marque de fabrication.

Pour deviner, — en admettant qu'il soit besoin de deviner, — d'où cela vient, il faut commencer par voir où cela va ! Or, là-dessus, pas d'erreur possible ! Cela ne tend et ne peut tendre qu'à ruiner la confiance du peuple français dans ses dirigeants, qu'à ébranler la solidité du Gouvernement, et, pour parler net, qu'à affaiblir le prestige et l'autorité du Maréchal. On s'attaque ainsi, sans le dire, à la clef de voûte qui soutient tout l'édifice !

Quand on est bien sûr de cela, il devient facile de remonter de l'effet à la cause et l'on ne risque pas de se tromper. Quand on voit bien le but visé, il est facile de repérer d'où partent les coups. Celui-là l'a fait à qui ça profite ! dit l'adage latin. A qui peut-il donc profiter que le Gouvernement national soit ébranlé !

Il y a d'anciens parlementaires qui, dans leur cœur, ne lui ont pas pardonné d'avoir mis fin au régime d'intrigues si favorable à leurs trafics et à leurs ambitions. Il y a aussi ce parti que l'étranger entretenait chez nous et qui avait si bien commencé à noyauter notre pays pour le préparer à son abjecte domination. Furieux d'avoir été interrompu dans son œuvre de démolition nationale, il ne faut pas douter qu'il n'y a pas encore renoncé. Les uns et les autres essayent de satisfaire leurs rancunes et de préparer leur revanche.

Voilà ce qu'on trouve à l'origine de ces fausses nouvelles et de ces bruits qui ne sont divers qu'en apparence. Ou bien un parti dissous et justement traqué, mais resté puissant par les ignobles ressources qu'il reçoit du dehors. Ou bien un groupe d'hommes qui trouvent un appui dans la presse dite parisienne. Voilà par qui est menée cette campagne au profit d'intérêts personnels ou d'ambitions partisans. Voilà de quelle source boueuse se répand parmi nous ce flot qui charrie la peste et la mort !

Même et surtout quand ces racontars se présentent et se dissimulent sous le prétexte d'un conflit d'idées ou s'affublent d'un costume aux trois couleurs, il faut les combattre, les contredire et même les dénoncer. Nous savons trop ce qu'elles nous ont coûté et de combien de sang, de vies humaines on les a payé ces campagnes « idéologiques », commencées pendant la guerre d'Espagne et poursuivies avec acharnement jusqu'à l'invasion de la France !

D'ailleurs, chaque citoyen français est désormais libéré du souci de décider quelle est la bonne politique à suivre. Le Chef de l'Etat a pris pour lui seul cette charge. Notre seul moyen d'y collaborer consiste à nous serrer autour de lui qui travaille pour nous. Souvenons-nous que nous lui devons ce qui nous reste d'existence et d'espoir. Laissons-le agir librement, avec cette certitude que, quoi qu'il fasse et quelque chemin qu'il prenne, son seul but, à lui, c'est le salut du pays.

Emile LAPORTE.

## Nos Echos

### Pas anonyme !

Mes réflexions sur le terrain de Labéraudie, où je rapportai d'ailleurs les idées et suggestions des autres, ont valu au Journal du Lot une intéressante lettre du Président de l'Aéro-Club, publiée et commentée dans une autre rubrique qui ne me regarde pas.

Mais je peux y reprendre le mot qui me concerne et par lequel le Président de l'Aéro-Club écartait du débat celui qu'il appelait « l'auteur anonyme de l'article » !

Anonyme ! Voilà un terme pris en mauvaise part parce qu'il fait tout de suite penser à ces lettres d'injures ou de dénigrement que leurs auteurs n'osent pas signer. Cela est en effet méprisable et lâche.

Mais aucune assimilation n'est possible entre ces factums et mes modestes articles où il est question de tout et d'autres choses encore mais qui ne s'en prennent jamais, pour les critiquer, à des personnages vivants.

D'ailleurs, un « papier » — comme disent les journalistes — un papier doit être apprécié en lui-même et par lui-même. Il a son existence indépendante. Une signature ne lui ajoute ni une qualité, ni un défaut ; elle ne lui ôte non plus ni l'un, ni l'autre. Qui sait même si le secret ne leur communique pas quelque vertu particulière. Je me rappelle certaines études publiées entre deux guerres dans des Revues parisiennes avec trois étoiles pour tout nom d'auteur et qui eurent un grand retentissement. Il y a

aussi des livres dont on ne sait pas qui les a faits, comme l'imitation de Jésus-Christ, ce qui ne l'empêche pas d'être toujours lue et par d'innombrables lecteurs. De même, en art, l'anonymat n'enlève rien à la valeur des œuvres non signées. Personne ne sait le nom des sculpteurs, des « imagiers » qui ont orné nos cathédrales ; personne ne sait qui a taillé le « Sourire de Reims ». Cela ne l'empêche pas d'être très beau.

Je m'exuse de citer ces grands exemples à propos de mon insignifiant papier. Je ne fais aucun rapprochement, j'examine en elle-même la question de l'anonymat.

Alors, à quoi bon se demander toujours : qui l'a fait ? Quand on cherche tout de suite une signature au bas d'un article ou d'un travail quelconque sans apprécier en bien ou en mal l'article lui-même, n'est-ce pas tout simplement pour se faire une opinion d'après le nom de l'auteur, comme ces amateurs de peinture qui veulent d'abord savoir « de qui » est un tableau avant de risquer une opinion sur l'œuvre elle-même ?

Efforçons-nous d'abord à la substance des choses, de discuter sur des idées plutôt que sur des personnes, sur des tentatives de polémiques personnelles.

Remarque d'ailleurs que si l'anonymat était toujours une chose regrettable, ce sont les écrivains et les journalistes qui auraient surtout lieu de s'en plaindre. Car ils ne savent pas à qui ils parlent et le public est, en face d'eux, comme un vaste et redoutable anonymat.

Et pour en revenir à l'affaire qui a motivé ces quelques réflexions, je termine en réitérant ce qui a déjà été dit ici en d'autres occasions. Rien n'est anonyme au Journal du Lot. Tout y est signé de bout en bout par les signataires qu'il porte en tête — hautement !

## INFORMATIONS

### COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Un sous-marin a coulé 20.000 tonnes de navires ennemis. Des avions de combat ont attaqué pendant la journée de jeudi, par vagues successives, des objectifs importants, du point de vue militaire, de la ville de Londres, à coups de bombes incendiaires et explosives.

Des attaques foudroyantes isolées effectuées à très faible altitude ont été dirigées contre des terrains d'aviation, des champs de manœuvres, des batteries de D.C.A., de colonnes de voitures automobiles, des aménagements d'usines, des lignes de chemin de fer de l'Angleterre du sud-est. Des bombes ont été lancées en plein sur des avions de combat ennemis du type Bristol-Blenheim qui se trouvaient au sol. Un dépôt de munitions a fait explosion sur un champ de manœuvres dans le nord-est de Londres.

### Un discours du chancelier Hitler

L'Allemagne a célébré jeudi le huitième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du chancelier Hitler. A cette occasion, le Führer-chancelier de Reich a parlé au peuple allemand. Ce discours a été radiodiffusé par tous les postes allemands.

Parlant de l'Angleterre, l'orateur déclare que celle-ci n'a pu être constituée que par la violence. Mais sa puissance n'est qu'illusoire. Du point de vue social, l'Angleterre est l'Etat le plus rétrograde du monde. Le chancelier Hitler fait ensuite l'histoire des relations internationales qui ont précédé la guerre.

« En 1914, l'histoire connaît un ordre nouveau : il n'y aura plus de privilèges, plus de tyrannie, plus de grandes puissances financières. Nous donnerons une base ferme à l'entente entre les peuples.

« Le monde des démocrates n'est entré en guerre en septembre 1939 que pour s'effondrer, parce qu'il n'a plus aucun rôle à jouer. »

### Aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté une loi portant ouverture d'un crédit de 905 millions de dollars destiné aux constructions navales, notamment à la mise en chantier de 400 petits bâtiments : mouilleurs et releveurs de mines et chasseurs de sous-marins. La loi a été envoyée à la Maison-Blanche.

D'autre part, on annonce que 350.000 soldats participent aux grandes manœuvres qui se dérouleront cet été dans le sud des Etats-Unis. Les officiers chargés de la préparation de ces manœuvres déclarent qu'elles constitueront le plus important « jeu de guerre » qui ait eu lieu aux Etats-Unis en temps de paix.

### Pour les entreprises industrielles et commerciales

Le Journal Officiel publie une loi aux termes de laquelle le ministre des finances est autorisé à consentir sur les ressources de la trésorerie des avances aux chambres de commerce, aux chambres de métiers et aux organismes corporatifs spécialement qualifiés, à concurrence d'un montant maximum de 100 millions de francs.

Ces avances seront utilisées par les chambres ou organismes bénéficiaires des prêts de démarrage aux entreprises industrielles et commerciales qui ne pourraient trouver immédiatement, par les procédés habituels, les ressources indispensables à la reprise d'une activité au moins partielle.

### La région du canal de Suez bombardée

Un communiqué officiel annonce que la région du canal de Suez a été attaquée vendredi par des avions ennemis. Des bombes ont été lancées, mais aucun dégât n'a été causé. Il n'y a aucune victime. Des alertes ont été données au Caire et dans plusieurs autres localités en Haute et Basse-Egypte, alors que les appareils ennemis survolaient ces régions en direction du canal.

### Des gilets de papier

La Suède envoie à la France et à la Belgique 100.000 gilets de papier. Le premier envoi aura lieu la semaine prochaine. Il comportera 10.000 gilets pour la Belgique, 50.000 pour la France occupée et 40.000 pour la zone non occupée.

Ces gilets offrent une excellente protection contre le froid. Ils seront distribués en France par les bicyclettes de la Chambre de Commerce suédoise.

### Navires français arraisonnés

Plusieurs navires de commerce français ont été arraisonnés ces derniers temps par les forces navales britanniques. Le cargo « Zangal », qui venait de la Martinique avec un million de litres de rhum, a été emmené à Gibraltar. Les soldats de la garnison se sont partagé la cargaison.

Deux autres cargos, « Le Maie-Maritzi » et « Les Gémeaux » ont été également arraisonnés.

Il s'agit d'un million d'œufs, 800 caisses de pommes, du thé et une grande quantité de morues salées.

Trois autres cargos, le « Joseph-Deschanel », le « Charles-Prunier » et un autre inconnu ont été emmenés en Angleterre.

On croit que le « Charles-Prunier » a été transformé en croiseur auxiliaire.

### L'aviation des Etats-Unis en 1942

Les experts du département de la Guerre ont informé les membres des commissions de la Défense nationale du Congrès que le gouvernement avait pratiquement abandonné le projet de constituer un stock de 50.000 avions de combat et qu'il se contentait d'entretenir simplement un stock de 25.000 avions, avec une production mensuelle moyenne de 2.200 appareils.

Le chiffre de 25.000 sera atteint au début de l'été 1942.

## EN PEU DE MOTS...

— Au village de La Motte-de-Galouze (Drôme), un frère, deux sœurs ont 33 enfants ; 11 par mariage s'échelonnant de 18 à 19 ans, dont 24 vont encore à l'école.

— La délégation spéciale municipale d'Orange a décidé de supprimer le nom d'Edouard Daladier donné à un boulevard de la ville et de le remplacer par celui du Maréchal Pétain.

— L'exploitation des houillères du Nord de la France a atteint aujourd'hui son niveau d'avant-guerre et l'on compte pouvoir dépasser cette production. Environ 800.000 mineurs sont actuellement occupés dans 220 puits.

— La police a arrêté, à Paris, un négociant de la rue des Halles, nommé Jean Roulin, qui avait vendu 10.000 litres d'huile à 60 fr. alors qu'elle est taxée à 11 fr. et 5.000 kilos de chocolat à 50 fr. au lieu de 22 fr.

— Des quantités de cellulose vont être importées d'Allemagne en France. Elle sera utilisée dans la production de fibre artificielle, destinée à être mêlée à la laine et à la soie.

### Vous êtes sans travail

Vous craignez

la misère

la honte

la gêne

## L'âge du nouveau pauvre

L'autre après-guerre fut — si l'on en croit la littérature de l'époque — l'ère du nouveau riche. Celui-ci s'annonce comme l'âge du nouveau pauvre, du moins en France. Aussi devons-nous nous attendre à voir une croissante ingéniosité remédier aux déficiences d'un confort que nous avions cru éternel. Déjà notre instinct d'adaptation se manifeste par toutes sortes d'astuces inventives. La crise de l'essence restreint les moyens de transport que l'on qualifie naguère de mérovégiens. Pour ne rien laisser perdre de leur force utile, les véhicules mécaniques traitent charitablement de cahotantes remorques par les bicyclettes elles-mêmes se convertissant en tracteurs.

Faute d'un charbon suffisant, le poêle domestique engloûtait toutes les matières présumées inflammables : papiers, vieilles planches, meubles rotieux, ordures ménagères. La famille se groupe dans la seule pièce chauffée : retour à la notion ancestrale et physique de foyer.

Une nouvelle économie culinaire est née. Le principe de l'utilisation des restes — bases de la gastronomie familiale d'antan — est devenu applicable, faite de restes. Plus de hachis, de mirons ni de croquettes. Triomphe des pâtes, revanche du topinambour sur la pomme de terre, réhabilitation du chou-rave, voilà le bilan de la nouvelle tactique alimentaire. On y ajoutera

l'exploitation intensive du froid pour conserver les denrées : œufs réfrigérés, poissons congelés, volailles frigorifères. Foin des élégances désuètes. Il y a au contraire une certaine distinction à se laisser voir en ville dans un accoutrement de sports d'hiver. Les femmes arborent des coiffures défensives : capuches, capuchons, coudes, jupes, jadis défilés à la paysanne. Pendant les grands froids, beaucoup allaient au marché avec des chaussettes et des pantalons empruntés à la garde-robe de leur mari ou de leur frère. Aussi peut-on parler d'une transformation de la silhouette féminine. La jambe, jadis défilée et moulée, s'épaissit : bas de ski, demi-bas, chaussettes de tout dessin et de toute couleur ont remplacé les bas de soie.

Espérons que ceux-ci, du moins, reviendront. Les bas de soie sont un petit chef-d'œuvre d'esthétique et d'industrie. Le bon Charles Perrault — qui l'eût dit ? — en regardait l'invention « comme le fruit de la plus profonde méditation dont l'esprit humain fût capable ». Et il déplorait qu'on ignorât le nom de son auteur.

Moralité : dans des temps comme ceux-ci, ce sont les acquisitions les plus raffinées du progrès qui disparaissent les premières.

Alb. M.

## Chronique du Lot

### LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU LOT

Le Journal Officiel publie la liste des personnalités qui composeront la commission chargée d'administrer le département du Lot. Voici la liste telle qu'elle est publiée et qui, croyons-nous, est encore incomplète : MM. Cambornac Léon, docteur en médecine, maître de Salviac, vice-président du conseil général ; Constant Edouard, docteur en médecine, maire de Payrac, conseiller général ; Salanité François, négociant, ancien président du Tribunal de commerce, adjoint au maire de Cahors, conseiller général ; Albony Emile, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées ; Bizac André, négociant ; Bourrières Paul, président de la Fédération artisanale familiale de France ; Cayla Albert, propriétaire exploitant.

### LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE A FIGEAC

Le passage à Figeac de M. Robert Guignier, le nouveau délégué départemental du Secrétariat général à la Jeunesse pour le Lot, avait provoqué à Figeac une manifestation de sympathie. Sur l'initiative de M. Jean Pradier, délégué cantonal de Figeac, étaient réunis dans le parloir du Collège de Jeunes Filles tout le corps enseignant des écoles publiques et privées ainsi que tous les dirigeants des Mouvements de Jeunesse.

M. Pradier ayant présenté M. Robert Guignier, ce dernier exposa en termes d'une haute tenue quel était le devoir des jeunes au point de vue social et a exprimé le vœu d'une collaboration très étroite entre tous les Mouvements de Jeunesse.

### L'ORGANISATION CORPORATIVE DE L'AGRICULTURE

La loi du 2 décembre 1940, relative à l'Organisation Corporative de l'Agriculture, a été appliquée dans son article 19, qui a vu de réviser le passage de l'organisation professionnelle ancienne à l'organisation corporative nouvelle, une Commission spéciale de 30 membres serait chargée d'étudier et de proposer à M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, toute mesure et tous projets de textes ou de règlements.

Les difficultés de l'heure présente ont empêché, non seulement la réunion, mais aussi la publication de la liste des membres de la Commission d'Organisation Corporative.

Nous espérons que la Commission pourra bientôt commencer ses travaux mais, en attendant, le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture invite toutes les organisations professionnelles agricoles à fonctionner comme au passé. Les modalités de regroupement et de fusion des organismes, syndicats, coopératives ou mutuelles, dont les circonscriptions chevauchent actuellement, seront étudiées par la Commission d'organisation corporative, assistée de délégués régionaux nommés par le Ministre.

Le Ministre de l'Agriculture précise que, jusqu'à ce jour, aucun délégué régional n'a encore été désigné.

Les affirmations de certaines personnes sont donc tout à fait inexactes lorsqu'elles se disent mandatées par le Ministre de l'Agriculture ou la Commission d'Organisation Corporative Paysanne, en vue de créer des groupements nouveaux.

Il ne faut à aucun prix laisser transposer sur le plan syndical les querelles politiques qui ont mené le pays à sa ruine.

Le Ministre de l'Agriculture ajoute que, pour les fusions d'organismes professionnels agricoles (syndicats, coopératives, caisses d'assurance mutuelle, etc.), il ne sera tenu compte que des Groupements légalement constitués à la date du 2 décembre 1940.

### AUX MARCHANDS DE BESTIAUX

La Préfecture communique : Les agissements de certains marchands de bestiaux qui s'obstinaient à ne pas respecter le règlement sur le marché du bétail, ont fait l'objet d'une surveillance sévère.

Des sanctions ont été prises contre tous ceux qui ont contrevenu aux arrêtés en vigueur et dont les agissements délictueux ont été constatés par des agents des services de contrôle.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, des décisions sévères ont été prises à leur encontre : 15 marchands de bestiaux du Lot se sont vu retirer la carte d'acheteur dans les foires et marchés et il a été ainsi mis fin à leur activité, nuisible aux intérêts généraux.

Plusieurs de ces sanctions sont particulièrement lourdes, puisque les retraits prononcés portent sur 8 mois, 6 mois et, dans les cas les moins graves, 15 jours.

La surveillance continuera à être exercée à l'avenir et les contrevenants seront strictement sanctionnés administrativement impitoyablement.

### DISSOLUTION DE CONSEILS MUNICIPAUX ET NOMINATION DE MAIRES

La Préfecture communique : Par arrêtés préfectoraux pris en application de la loi du 16 novembre 1940, en date du 28 janvier 1941, les Conseils municipaux de : St-Céré, Gramat, Gourdon et Castelnau-Montroulet ont été dissous.

Les mêmes arrêtés ont nommé maires : M. Lucien Darnis à St-Céré ; M. Louis Mazet à Gramat ; M<sup>me</sup> Maurice Desbriens à Gourdon ; M. Jean Descamp à Castelnau-Montroulet.

### LES RESTRICTIONS SUR LA CONSOMMATION DU GAZ

Le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant : Vu les articles 94 et suivants de la loi du 5 avril 1884, considérant que les disponibilités actuelles en charbon et les difficultés résultant de la diminution des moyens de transport imposent une réduction de la consommation de ce combustible, considérant que l'Usine à Gaz de Cahors ne reçoit pas les quantités de charbon nécessaires pour faire face aux demandes des usagers du gaz.

Considérant, en conséquence, qu'il est indispensable de limiter la consommation de gaz aux possibilités de la production.

Article premier. — L'année 1938 servira d'année de référence. On déterminera par arrêté existant en 1938, sa consommation de gaz de la dite année.

Soit C. On prendra le 1/10 de C, soit c = C/10.

Trois cas sont à considérer : 1<sup>er</sup> cas : c est inférieur à 15 m<sup>3</sup>.

2<sup>e</sup> cas : c est compris entre 15 et 25 m<sup>3</sup>. La consommation mensuelle de l'abonné considéré ne devra pas dépasser 15 m<sup>3</sup>.

Exemple : Consommation en 1938 : C = 130 m<sup>3</sup> c = C/10 = 13 m<sup>3</sup>

L'abonné correspondant ne devra pas consommer plus de 13 m<sup>3</sup> par mois.

3<sup>e</sup> cas : c est supérieur à 25 m<sup>3</sup>. La consommation mensuelle de l'abonné considéré ne devra pas dépasser 15 m<sup>3</sup>.

Exemple : Consommation en 1938 : C = 190 m<sup>3</sup> c = C/10 = 19 m<sup>3</sup>

L'abonné correspondant ne devra pas consommer plus de 15 m<sup>3</sup> par mois.

4<sup>e</sup> cas : c est compris entre 25 et 45 m<sup>3</sup>. La consommation mensuelle de l'abonné considéré ne devra pas dépasser 60 % de c.

Exemple : Consommation en 1938 : C = 450 m<sup>3</sup> c = C/10 = 45 m<sup>3</sup>

L'abonné correspondant ne devra pas consommer plus de : 0,6 x 45 = 27 m<sup>3</sup> par mois.

# CAHORS

## ASSISTANTES SOCIALES

Le Secours National (Siège central pour la Dôme) prie les Assistantes Sociales, diplômées d'Etat, qui recherchent un emploi, de bien vouloir envoyer une demande à l'adresse suivante: Secours National, 54, rue Emile-Zola, Cahors. Elles devront joindre à cette demande leur curriculum vitae (Ecoles sociales, stages, postes déjà occupés).

## ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 24 au 31 janvier 1941

**Naissances**  
Paumier Jacques, rue Wilson.  
Frignac Pierrette, rue Brives, 35.  
Ody Michel, rue Wilson.  
Lescoul Jacqueline, rue Wilson.  
Baudel Bernard, rue Wilson.  
Bénard Jean, route de Regourd.  
Rouquid Claude, rue des Garmes, 17.  
Soulaucour Bernard, rue St-Ureisse, 4.  
Duval André, rue Wilson.  
**Publications de mariages**  
Vincl François à Cahors et Tardieu Georges à Cahors.  
Pradelle Laurent à Cahors et Blanc Odette à Ste-Geneviève (Aveyron).  
Laborde Jean et Moutot Marie-Jeanne à Cahors.  
Bru Lucien et Bornes Andrée à Cahors.

**Mariages**  
Carquin Robert, employé S.N.C.F. et Fronia Stéphanie, s.p.  
Mazeyrac Antoine, adjudant au 150<sup>e</sup> R.I. et Sagot Yvette, sténo-dactylo.

**Décès**  
Arnaudet Sylvaine, Vve Dalet, s.p., 81 ans, rue Wilson.  
Cassan Léonie, religieuse, 63 ans, place de la Verrière.  
Servan Claudette, s.p., 84 ans, rue Brives, 14.  
Brugalières Emma, Directrice d'E.N. honoraire, 68 ans, Quai Bessières.  
Balaguéry Catherine, s.p., 89 ans, rue Fondue-Haute, 19.

**Bourses secondaires**  
Les sessions de l'examen d'aptitude aux bourses de l'enseignement secondaire auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mai. Les inscriptions seront reçues par l'Inspection académique du 15 janvier au 28 février 1941.

**AVIS**  
La Maison LABOUIE, Boites métalliques à Cahors, informe sa clientèle qu'à partir du 1<sup>er</sup> février, son Etablissement sera fermé deux jours par semaine, le mercredi et le jeudi.

**Tribunal correctionnel**  
Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants:  
**Délit de chasse.** — M. Portail, métayer à St-Paul-Labouvie, est condamné à 100 francs d'amende pour avoir chassé sans permis, au prix du permis général et à la confiscation de l'arme.  
**Vente de pain frais.** — Pour avoir vendu du pain frais, deux boulangers de Cahors sont poursuivis. Jugement à huitaine.

**Circulation sans permis.** — Pour avoir voyagé sans permis, M. Barbès, forgeron à Cahors, est condamné à 16 fr. d'amende; M. Mazot, à Montauban, et Gombalbert, de Castelnau-Montastruc, sont également condamnés à 16 fr.; et M. Layrac, de Cahors, à 25 fr.

**Surveillance des hôtels.** — M. Lampla, restaurateur à Cahors, est condamné à deux amendes de 16 fr., l'une pour défaut d'affichage du menu et l'autre pour vente de viande un jour d'interdiction.

**Service des pharmacies**  
Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 2 février et le lundi 3 février jusqu'à midi par la pharmacie LESTRADE.

**MESDAMES,**  
Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **HUILA-PURIFIEUR**. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfrisable **HUILA-PURIFIEUR** est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de **M. POPOVITCH** Spécialiste renommé d'Indéfrisables 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

**EDEN**  
Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 février 1941, en soirée. Dimanche, matinée.  
Un grand film d'aventures **KING KONG** avec Fay Wray et Robert Armstrong.  
En première partie: Un bon complément.

**PALAIS DES FETES**  
Samedi 1<sup>er</sup> dimanche 2 février, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.  
Barbara Stanwyck, John Boles dans **STELLA DALLAS**  
d'après le roman de Olive Higgins Prouty.  
En complément: Paul Robeson, Leslie Banks dans **Bozambo**.

Feuilleton du « Journal du Lot »

## LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

Or, ils ne riaient ni l'un ni l'autre. Guy remuait des pensées mauvaises, elle se sentait étreinte de tristesse, presque d'angoisse. Connaissant Brion, elle avait peur que leur plan n'échouât. Pendant une seconde, sa pensée se tourna vers sa chambre. Elle vit le soleil entrant le matin, par les deux fenêtres, quand Tonna écartait les volets... le mur rose de la cour, le réseau léger des rosiers remontants, et, par-dessus, l'emménagement des toitures hantées de plantes et d'animaux.

Elle et Guy se considéraient déjà comme des fiancés, et aucune parole d'amour ne se posait sur leurs lèvres. Ah ! supérieurement des vraies natures modernes !...  
Jeannille se secoua :  
— Nous devons nous amuser, Guy. Nous nous promènerons. Il paraît que la ruelle de la Merceria est des plus pittoresques, des plus animées. Je voudrais qu'il nous rencontre. Il doit tout de même aller parfois en ville, après son travail de Murano...  
— Je souhaiterais qu'il parût ici, devant cette pâtisserie, et qu'il nous

## Recensement de la profession de la quincaillerie

Sont considérés comme quincailliers dépendant du Comité d'organisation du commerce des produits de quincaillerie, les négociants stockistes inscrits au Registre de Commerce qui exercent exclusivement le commerce des Fers et de la Quincaillerie ainsi que ceux dont l'élément principal n'est pas l'exercice de cette branche, mais qui pourront justifier d'un minimum d'achats au cours de l'année 1938 de 75.000 fr. de quincaillerie et d'un stock permanent.

Tous ces commerçants répondant à cette définition devront demander d'urgence leur inscription à MM. Astruc et Cie, Cahors, chargés du recensement de la profession dans le Département du Lot, afin de pouvoir profiter de la répartition des produits de quincaillerie qui sera faite par les soins du Comité d'organisation.

## Aux Entrepreneurs du bâtiment

Les Entrepreneurs patentés du Bâtiment et des Travaux Publics du Département du Lot sont priés d'assister à une réunion qui se tiendra le mercredi 27 février 1941 à 14 heures à la Chambre de Commerce du Lot, à Cahors, en vue de constituer un Syndicat professionnel départemental. Présence indispensable.

**Les Sports**  
**STADE CADURCIEN — RUGBY**  
Pour son quatrième match de coupe du Périgord-Agenais 2<sup>e</sup> cat., le Stade Cadurcien déplacera dimanche 2 février à Gourdon les joueurs dont les noms suivent: Carmen, Bourdet, Sennac, Bru, Saint-Laurent, Planavergne, Terrières, Solacourp, Fréjaville, Crassac, Eugène, Magnani, Chappou, Heilhes (cap.), Cubaynes, Brunk, Delgal, Nous espérons que les bleu et blanc se réhabiliteront du mauvais match de dimanche dernier et, suivant l'exemple de leur capitaine Pierre Heilhes — qui s'est promis de les mener à la victoire finale — donneront le meilleur d'eux-mêmes. Malgré une énergique défense de l'ardente équipe de Gourdon, nous sommes certain qu'ils feront triompher les couleurs cadurciennes. Mais qu'ils n'oublient pas que le match n'est pas gagné d'avance et qu'il faudra jouer serré pour ne pas compromettre la place d'honneur qu'ils occupent dans le classement actuel.

**STADE CADURCIEN — ASSOCIATION**  
A 13 h. 45, Union Sportive Aubin (I) contre Stade Cadurcien (I). — Pour permettre au club aveyronnais de repartir à 16 h. 30, la rencontre commencera à 13 h. 45 précises. Composition de l'équipe d'Aubin: goal: Bernio; arrières: Berez, Causse; demi: Tabaglio, Echeverria, Marty; avants: Libérati, Codornier, Baptiste, Salvetti, Héral. Soit exactement la même équipe que celle du 3 novembre dernier.

Le Stade se présentera dans sa meilleure formation. Arbitre: M. Crassac.  
A 15 h. 30, Bleuets du Lendou (I) contre Stade Cadurcien (Ib). Arbitre: M. Delheil, de la Ligue du Midi.

**Amicale Bouliste des Badernes**  
Par suite d'une erreur, il a été indiqué comme date de la réunion générale de cette Société la date du 9 février. Cette assemblée aura lieu samedi 1<sup>er</sup> février à 20 h. 30 au siège social, Café de la Bourse, Place Rousseau.

## Arondissement de Cahors

**Cazals**  
Chute de bicyclette. — Mercredi, M. Viard Jules, de Doissat (Mortagne), suivait à bicyclette, la route de Catus-Cazals, lorsqu'il fut victime d'une chute. La bicyclette dérapa. Projeté sur la route, M. Viard a été gravement blessé. M. le docteur Mage qui lui donna ses soins a constaté une fracture du crâne.

**Concots**  
Le froid. — Les résultats de la mauvaise période que nous venons de vivre se manifestent, ici trois décès en une semaine sur une population de moins de 400 habitants: Mme Andissac, Mme Saint-Martin et Mme Calmeis, trois veuves ayant dépassé 80 ans. On nous dira: ici c'est la vieillesse, la mort était fatale. Évidemment l'insure diminue la résistance; mais n'empêche qu'avec une température moyenne l'échec eût pu être retardé.

Et nos récoltes, particulièrement les semences d'automne, n'auront-elles pas eu à souffrir? Non, ne soyons pas pessimistes, tous les jours plus de courage, plus d'ardeur, mettons-nous au travail et réparons les dégâts.

**Saint-Pantaléon**  
Légion française des Combattants. — Répondant à l'appel qui leur avait été adressé, tous les combattants des guerres 1914-18 et 1939-40 se sont réunis le dimanche 19 janvier, dans la salle de la Mairie, pour y constituer le bureau de la Légion.

Ont été élus à l'unanimité: Président: M. Lasbougnes Clément, maire (1914-18); vice-présidents: MM. Bouchet Georges (1914-18) et Delmas Jean (1939-40); secrétaire: M. Saint-Rouma Elie (1914-18) et Pendarie Henri (1939-40); trésorier: M. Crayssac Georges (1914-18).

Mort à la suite d'asphyxie. — Samedi dernier, jour de foire à Montcuq, les époux interpellés. Nous ne nous embêterions pas, je vous le promets.

Elle n'entendit pas qu'il continuait: — La situation serait liquidée dès demain.

Elle pensait à la scène, et voyait les yeux de Brion subitement durcis. Devant ce jeune homme bien découplé, dont le visage disait l'audace et la violence, oserait-il intervenir? Il remâcherait sans doute sa colère et attendrait le dîner pour faire ses reproches et dicter ses ordres.

En garçon prudent, Guy raisonnait: — Me jeter dessus à coups de poings... Non... Cet homme est considéré comme un citoyen de Venise: les agents interviendraient tout de suite et je serais expulsé. Il paraît que la police est assez dure par ici. Vous perdriez en même temps toute votre force. Non. Ce qu'il faut, c'est un bon duel.

Il éclata de rire, et continua, beaucoup plus bas, à cause des voisins: — Il ne s'agit pas de me battre. Vous pensez bien que le bonhomme ne sait pas ce qu'est une quarte ou une sixte, mais la menace du duel suspendue sur sa tête, la peur d'une nouvelle d'encaisser la giflette en public, le devoir de refuser le combat, et de périr sous le ridicule... Voilà le point à atteindre, Jeannille. Qu'il sente le ridicule, et aussitôt, il lâchera sa proie.

— Oui. Peut-être... répondit-elle, pensive.  
— Quand allons-nous au Lido?... Je sais, la saison n'est pas encore ouverte, mais j'ai hâte de voir l'« Excel-

Servant Jean, du hameau de Labouvière, se rendant dans cette localité pour y traiter quelques affaires en laissant seuls, à leur maison, leurs deux enfants, l'un âgé de deux ans et l'autre d'un an; mais ils eurent l'imprudence de laisser dans la chambre un fourneau allumé.

Aussi, leur retour furent-ils surpris de trouver leurs enfants inanimés. Ayant fait appeler le docteur Cancès, ce dernier s'empressa de se rendre au domicile des époux Servant, accompagné de M. Valat, pharmacien.

Après examen, M. Cancès conclut que les enfants avaient été asphyxiés par les émanations qui s'étaient dégagées du fourneau. Aidé par M. Valat, le docteur tenta de rappeler ces deux victimes à la vie; mais, malgré tous les soins qu'il leur prodigua, il ne put sauver que le plus jeune; l'aîné succomba des suites de cette asphyxie.

Ses obsèques furent célébrées dans la matinée du lundi.  
Nos émus condoléances à ces malheureux parents. — J. P.

## Arondissement de Figeac

**Figeac**  
Un geste touchant. — En 1933, lorsqu'ils apprirent qu'une Société des Amis de l'École pourrait utilement se fonder dans notre ville, M. et Mme Buffet furent parmi les premiers à s'inscrire à titre de membres fondateurs, et ils sont restés, depuis, membres actifs de cette prospère association.

Pour répondre aux sentiments d'affection qui animaient la regrettable Mme Buffet à l'égard des enfants, M. Buffet a fait don d'une somme de cent francs, versée à la caisse des Amis de l'École.

Mme Buffet aura sa place marquée dans le souvenir qui va aux fondateurs et aux bienfaiteurs de la belle association.

**Société des Amis de l'École.** — La société « Les Amis de l'École », dans son assemblée générale du 24 janvier 1941, a composé son bureau ainsi qu'il suit: Présidents d'honneur: MM. Anatole de Monzie, Joseph Loubet, Gratacap; Président: M. Léon Besombes; Vice-Présidents: M. Bouyssou Emile, Cancès, D'Juskiewinski, Meyer.

Directeur: M. Guillot, inspecteur de l'enseignement; directeurs-adjoints: Mmes Desail et Lemozy, M. Evraud; trésorier: M. Escouroux; trésorier-adjoint: Mlle Chassaing; secrétaire: Mlle Mercadier; secrétaire-adjoint: M. Manu.

Conseillers: M. Mlle la Directrice du collège; M. Odolat, principal du collège; M. P.-G. Balaguéry, Molliné, Rossignol, Verhier; une représentante des éclairés.

**Chez les réfugiés.** — Le comité du groupement des réfugiés est heureux d'informer ses compatriotes qu'outre le siège social, sis 22, rue d'Anjou, une permanence a été installée. Elle fonctionne tous les jours de la semaine, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. au canton de Figeac (rez-de-chaussée), entrée rue du 11-Novembre.

Un bureau se tient à la disposition de tous les réfugiés. Ce bureau est chargé de prendre note de toutes les réclamations et demandes, de les centraliser et de les transmettre d'une façon officielle aux autorités compétentes.

De la même façon, les membres cherchant du travail et les employeurs peuvent faire leurs demandes et leurs offres au bureau. Tous les réfugiés, à quelque titre que ce soit, ont, non seulement le droit mais le devoir de s'inscrire à ce groupement.

Le comité convie tous les jeunes gens et jeunes filles à faire partie de la chorale des réfugiés et à assister aux répétitions qui ont lieu tous les mercredis à 20 h. précises, à la sacristie de l'église des Carmes.

De ce bureau, une réunion du bureau a lieu chaque mardi à 20 h. chez l'ami Maurice, 22, rue d'Anjou.

M. Pelletier, le dévoué secrétaire du groupement, vient, par décision officielle, d'être nommé à Toulouse.

De ce bureau, une réunion du bureau a lieu chaque mardi à 20 h. chez l'ami Maurice, 22, rue d'Anjou.

M. Pelletier, le dévoué secrétaire du groupement, vient, par décision officielle, d'être nommé à Toulouse.

De ce bureau, une réunion du bureau a lieu chaque mardi à 20 h. chez l'ami Maurice, 22, rue d'Anjou.

M. Pelletier, le dévoué secrétaire du groupement, vient, par décision officielle, d'être nommé à Toulouse.

## DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

**VENTE DE VÉHICULES ABANDONNÉS OU ACCIDENTÉS**  
Les personnes qui désiraient acheter des camions militaires abandonnés ou accidentés sont invitées à écrire à la Direction des Domaines de Cahors, 3, rue Victor-Hugo, qui les avisera de la date ainsi que des conditions de la vente.

## Société des Etudes du Lot

Séance du 6 janvier 1941  
PRÉSIDENCE DE M. IRAQUE  
Présents: MM. Bastié, Bousquet, Commandant Bru, J. Calmon, Dablane, Feyt, Guillou, Jches, Libert, Intendant général Mazars, Mouchier, Mousset, Prat, Rouge, chanoine Sol.

Excusés: MM. Baudoin, Bessières, Chabert, Crochard, Fourgous, commandant Lartigue, Sagot-Lesage, Teyssonnières.

En ouvrant la séance, M. le Président présente au nom de la Société ses vœux de santé et de bonheur pour l'année qui commence.

Depuis sa fondation en 1872, la Société des Etudes s'est efforcée de conserver et de propager le souvenir des fastes et des gloires du Quercy.

Elle ne peut que se trouver confirmée et encouragée dans sa tâche par les décisions du Gouvernement.

C'est avec une énergie accrue et une foi commencent le succès, qu'elle secondera selon ses moyens et de toutes ses forces M. le Maréchal Pétain dans son entreprise de résurrection d'un régionalisme actif, ardent et patriotique.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations: comme membre correspondant, de M. Jean Moules, instituteur à Beaumont, présenté par MM. Monzat et J. Calmon.

Comme abonnés au Bulletin: de M. G. Duphénéux, à Cahors; de M. Meulet, receveur de l'enregistrement à Cahors; de M. Marie David, retraité des contributions Indirectes à Cahors.

M. Bousquet, trésorier, donne lecture du compte rendu financier pour l'exercice 1940 qui est approuvé, et la Société adresse ses félicitations à son trésorier pour sa prudente gestion.

Elections: comme membre résident de M. Pujol, et comme membre correspondant de M. Lohé-Mahy.

De l'unique petite balance (trébuchet) avec la série complète de ses poids par M. A. Rougé.

La Société remercie le donateur.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy: divers articles de M. Sagot-Lesage (Le Lot, rivière flottable et navigable — Languedoc ou Guienne — Retour à la terre — Monographies locales) parus dans le « Journal du Lot » des 4, 15, 20, 25 décembre; — dans le « Le Progrès agricole et viticole » du 15 décembre 1940, une étude de M. Sagot-Lesage sur « La culture du chanvre dans le Lot au temps jadis ».

Le même signale que dans la « Vie chronologique de saint Jean-François Régis », par M. Jean Amiel (Carassonne, 1940), l'auteur indique que ce saint aurait étudié les belles lettres au collège de Cahors d'octobre 1618 à septembre 1619 et où il aurait prononcé ses premiers vœux le 9 décembre 1618.

M. Sol continue son exposé sur les difficultés locales d'ordres économiques en 1793. Le Conseil du département accusé, de toutes parts, de ne pas faire son devoir relatif aux approvisionnements, se défendant énergiquement; il montra tout ce qu'il avait fait pour atténuer le manque de subsistances, se déclara prêt à rendre ses comptes, comme aussi à défendre l'ordre contre toute émeute populaire; surtout il assura le ravitaillement en grains de la ville de Cahors, malgré les mauvais vouloir des propriétaires.

M. Jean Calmon, après avoir donné lecture d'une étude de M. Charles Dellet sur « Les Musées et le régionalisme » (Revue du Zorn, 15 déc. 1940), signale la nécessité de faire classer certains objets du Musée de Cahors en attendant sa reorganisation et annonce qu'il prépare une liste dimmeubles, monuments, objets, nous lesquels il y aura lieu en temps opportun de demander le classement.

M. Jean Calmon signale encore la remise en place de la pierre sculptée aux Armes des « de Pègry », fondateur du collège de ce nom, pierre provisoirement enlevée en raison de la reconstruction de l'immeuble et il en remercie le propriétaire, M. Rufa, membre de la Société.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 février.

## Assemblée générale

La Société des Etudes, réunie en Assemblée générale, procède au renouvellement des tiers sortant des membres du Conseil d'administration.

Sont élus: MM. J. Calmon, Iraque, chanoine de Cahors, et Fourgous, L. Rafade.

Le Bureau est ainsi constitué pour l'année 1941: Présidents d'honneur: MM. le chanoine Foissac, H. Ramet, Lud. de Valon, Arm. Viré.

Président: M. Ch. Iraque. Vice-Président: M. le chanoine Eug. Sol. Secrétaire général: M. J. Calmon. Secrétaire des séances: M. A. Rigandières. Bibliothécaire: M. M. Teyssonnières. Trésorier: M. F. Bousquet.

Comité de Bulletin: — Les membres du Bureau et MM. L. Dablane, Docteur Fourgous, L. Jches, L. Rafade.

## REMERCIEMENTS

Les familles ROUCH, PUYBASSET et BARRIÈRE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Maria ROUCH**  
Née BARRIÈRE

## PETITES ANNONCES

**Achat de sauvagine** au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURRURES**, 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

**ON CHERCHE local** pouvant convenir à garagiste. Faire offres bureau du Journal.

**CHERCHE logement** 3-4 pièces, confort, vide ou demi-meublé, eau, gaz, électricité. Donner adresse au Bureau du Journal. (33.147).

**QUELLE ECONOMIE!**  
3 mois après avoir débuté le Cours de **COUPE, COUTURE et MODES des COURS PIGIER** vous confectionnez vous-même, **MADAME, MADEMOISELLE, votre robe, votre manteau votre chapeau**

Enseignement rapide et individuel Inscription à tous âges et à toute époque de l'année **CAHORS, 12, boulevard Gambetta, FIGEAC, 1, place Champollion.**

**ON DEMANDE une plongeuse** et une **femme de chambre**. S'adresser au Bureau du Journal. (33.184).

**DESIRE louer** ou acheter **petite ferme**, avec maison habitation, 10-15 ha. pour culture et élevage. Faire offre Journal, n° 33.185.

**BOIS ALLUME-FEU**, Scierie Valentré, avenue de l'Abattoir, Cahors. (33.186).

**COMPTABLE par expert-tribunaux**, toutes opérations. Mise à jour. Bilans, etc... Conditions modérées. Ecrire au Journal N° 33.187.

**SUIS ACHETEUR fûts métalliques** légers, deux cents litres ou plus, écrire ou voir PETIT, 5, rue Abreuvour, Cahors. (33.188).

**JEUNE FILLE** cherche pension dans famille bien. S'adresser: 20, avenue de la gare, 1<sup>er</sup> étage. (33.189).

**VENTE, REPASSAGE, RÉPARATIONS tous articles de coutellerie Affûtage de scies Lames de rasoirs mécaniques 5 francs le paquet chez FABRE, coutelier, place St-Maurice (à côté des Halles)**

**SOMMES ACHETEURS PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix REALISATION IMMEDIATE Paiement comptant**

Faire offres détaillées à **M. Robert MARATUECH** 109, Boulevard Gambetta, CAHORS Téléphone 44 Reg. C. Cahors 44-96

**HERNIEUX!** Ne confiez votre cas qu'à un spécialiste de votre région: **M. H. GAYRAUD**, qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

**M. H. GAYRAUD** vous recevra à: **Villeneuve-sur-Lot**, tous les matins, 32, rue de Cienat, de 8 à 11 h. Dans la région, de 1 h. à 4 h., à: Agen, t. les merc., 92, Bd République; Fumel, mardi 4 fév., Hôtel de l'Europe. Cahors, jeudi 13 fév., Hôtel de l'Europe. Agen, lundi 10, 92, Bd République. CHUTE DE MATRICE, DÉSENTE DE L'ESTOMAC REIN MOBILE, OBESITÉ, VARICES ORTHOPÉDIE

**Cabinet Immobilier (21<sup>e</sup> année) J. DELLARD** propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS

**VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément** Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne TERRAINS A BATIR Fonds de commerce Prêts hypothécaires Expertises TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS Registre de Commerce n° 1662.

**ABREUVOIRS AUTOMATIQUES NORDEST** 30 rue du Marché-Neuf à CRENOLE (SÈVE)

## Au Lilas Blanc

ancienne Maison Théron 79, Bd Gambetta, CAHORS Tél. 243

Flours naturelles et tous travaux d'Art floral corbeilles croix, etc... gerbes, coussins

Couronnes et tous articles funéraires modèles exclusifs cierges

## ACHETER

**INDICATEUR IMMOBILIER R. MARATUECH**  
Ex-commissaire greffier  
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

## VENTE - ACHAT LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas TERRAINS COMMERCES GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits UNIQUEMENT DU COURTAGE

**PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES « MINORGA »**  
Chlorate de Soude. Desherbants Agricoles D.A.M. Soufre d'apt (remplace le Soufre Sublimé). Huile d'Anthracène. Moutillants, etc.

Vente en gros pour le Lot: **LAMBERT P.** à Cahors.

**EXTRAIT d'un Jugement de Divorce**  
D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal de première instance de Cahors, le cinq décembre mil neuf cent quarante, enregistré et signifié.

Entre Monsieur LAFON Gabriel, Négociant en combustibles, domicilié à Cahors, rue Saint-Pierre, numéro deux, demandeur, ayant Maître SEGUY pour avoué.

Et Madame MAS Marie-Joséphine-Laurence, son épouse, domiciliée de droit, deux, rue Saint-Pierre, à Cahors, défenderesse défaillante.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux LAFON-MAS, à la requête et au profit du mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du trente janvier mil neuf cent quarante et un, enregistrée, en vertu de l'art. 247 du Code civil pour faire courir les délais d'opposition ou d'appel.

Pour extrait, R. SEGUY.

**Etude de Maître Jean CALMON** Notaire à Figeac (Lot)

Suivant acte passé devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, enregistré à Figeac, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Madeemoiselle MAR-RONCLE a vendus aux mariés DALLARA François — BRUSCHI Pasquina, un fonds de commerce de café, sis à Figeac, angle de l'avenue Pierre-Curie et du Boulevard Pasteur, connu sous le nom de « Café du Rond Point » et comprenant: l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à l'exploitation.

Tous les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Figeac, en l'étude de Maître Jean CALMON, sise avenue Gambetta, numéro 6.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du 22 janvier 1941.

**ETUDE DE Maître Pierre LAVAYSSIERE** licencié en droit, Notaire à Figeac (Lot) Successeur de Maître CADIERGUES

Suivant acte reçu par Maître Pierre LAVAYSSIERE, licencié en droit, notaire à Figeac (Lot), soussigné, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante et un, enregistré à Figeac, le vingt-sept janvier mil neuf cent quarante et un, volume 582 B. Fol. 40/253, par Monsieur LOUPIAS, receveur.

1<sup>o</sup> Madame Léonie TEYSSÉDOU, ancienne négociante, demeurant à Figeac, avenue Gambetta, numéro neuf, veuve de Monsieur Antonin DELPUÉCH.

2<sup>o</sup> Monsieur Jean-Louis-Marie DELPUÉCH, inspecteur aux Etablissements Michelin, demeurant à Clermont-Ferrand.